



## Dégât des eaux sur plancher ,faute ancien locataire

Par **sissi24**, le **03/02/2015** à **13:04**

Bonjour,

Mon fils est rentré dans un appartement en Septembre2014.

Il vient de s'apercevoir que le plancher devant sa petite cuisine gondolait. En regardant sous un des meubles il s'est aperçu qu'un robinet avec branchement d'une machine à laver gouttait légèrement . N'ayant pas de machine , et donc n'ayant jamais touché à ce branchement , il est évident que le précédent locataire a mal refermé le dit robinet.En téléphonant au bailleur pour prévenir, la personne me dit que c'est à mon assurance qu'incombe les réparations s'il y en a.Cela m'étonne , mais est-ce normal?

Merci pour votre aide

Cordialement

Par **Lag0**, le **03/02/2015** à **17:00**

Bonjour,

Effectivement, votre fils doit déclarer ce dégât des eaux à son assurance locative.

Par **sissi24**, le **04/02/2015** à **11:36**

merci c'est ce que nous avons fait. Mais la franchise reste à notre charge et je ne trouve pas cela très juste.